

Politique :

Adieu au pacte de la CFDR

M. Amadou Boubacar Cissé, le retraité de la Banque islamique de développement (BID) depuis qu'il a regagné le pays a décidé de donner un peu de vigueur à son parti politique, l'UDR - Tabatt qui sommeillait depuis sa création.

Il veut aujourd'hui ravir la vedette aux autres leaders de partis politiques qui sont ses alliés au sein de la Coordination des forces pour la démocratie et la République (CFDR).

Après avoir combattu le Tazartché de Mamadou Tandja, ils avaient préféré continuer ensemble en vue d'assurer la victoire, leur victoire pour les futures élections. A cet effet, une conférence nationale des partis membres de la CFDR avait eu lieu en juillet dernier.

Elle aboutira à la signature d'un pacte qui lie tous les chefs des partis signataires. (Lire page 3)



Téléphonie mobile :

Bharti tient ses promesses



Le P.D.G du Groupe Bharti, Manoj KHOLI reçu par le Président Djibo Salou, lors de son passage à Niamey

Défaut de consensus sur les textes fondamentaux

Une source d'instabilité politique

P.5

Politique

Seïni Oumarou par ci, Seïni Oumarou par là !

P.3

Conférence de presse Zain-Niger

Rendre la communication accessible aux populations

La compagnie de téléphonie Zain-Niger qui deviendra en octobre prochain Airtel-Niger filiale de Barthelemy, a organisé le 20 août dernier, à l'hôtel Sahel de Niamey, une conférence de presse. Animée par le tout nouveau directeur général de Zain-Niger Mr Alain Kahasha, cette rencontre avec les journalistes vise notamment à annoncer la nouvelle tarification en baisse des coûts de communication de la compagnie, le lancement de la vente promotionnelle d'un téléphone portable (à 3.500 FCFA plus un crédit de 3.500 FCFA), comme promis lors du passage des repreneurs de Zain au Niger, mais aussi rappelé la pour expliquer au public nigérienne la nouvelle politique tarifaire de Zain qui vise à "démocratiser réellement les communications" dans notre pays. Intervenant lors de cette rencontre, Alain Kahasha, a rappelé que le Groupe Barthelemy a promis d'offrir à la population nigérienne des produits et services accessibles à tous, abordables et de très bonne qualité. C'est dans ce cadre, selon lui, que Zain-Niger a lancé depuis la semaine passée une nouvelle offre promotionnelle sur le marché d'un pack à 3.500 FCFA in-

cluant le téléphone, la puce et 3.500 FCFA de crédit de communication. Ainsi, le téléphone revient "au plus prix le plus abordable que l'on puisse imaginer (0FCFA)". "Aujourd'hui, pour le bonheur de la population du Niger, Zain baisse ses tarifs pour rendre encore plus accessibles les télécommunications au Niger et permettre ainsi à ses plus de 1.700.000 clients de communiquer plus", a indiqué Kahasha. Il a ajouté que la politique tarifaire de sa société vise à rendre les services de téléphonie mobile accessibles à toutes les couches de la population, y compris aux plus démunis, ainsi qu'à la population vivant en milieu rural. Ainsi, les appels Zain vers Zain passent de 125 FCFA à 100 FCFA la minute et de 3 FCFA à 2,5 FCFA la seconde ; les appels vers les autres réseaux au Niger passent de 195 FCFA à 130 FCFA à la minute et de 5 FCFA à 3,5 FCFA à la seconde. "Ces nouveaux tarifs sont permanents et non promotionnels. En outre, nos clients continueront à bénéficier des réductions allant jusqu'à 99% grâce à NAKOUNE, non seulement vers Zain mais aussi vers les autres réseaux. Ces initiatives visant à



faciliter réellement les communications dans notre pays cadrent parfaitement avec les ambitions et les objectifs de développement économique et social du gouvernement", a-t-il ajouté le DG de Zain-Niger. Les dirigeants du Groupe Barthelemy, nouvel acquéreur des 15 opérations africaines du Groupe Zain, et tout dernièrement de l'opérateur Seychelles Telecom aux Seychelles, ont, se rappelle-t-on, lors de leur passage à Niamey, annoncé au président Djibo Salou, leur plan d'investissement et de développement pour l'Afrique en général et pour le Niger en particulier.

B.A

Brèves...Brèves...Brèves...Brèves.

Les réserves pétrolières du Niger passent de 266 à 295 millions de barils

La CNPC-Niger petroleum, filiale locale de la firme China Oil and Gas development and exploration corporation (CNODC), a revu à la hausse les réserves de pétrole dans l'est du Niger où elle a obtenu un permis d'exploitation pétrolière depuis juin 2008, a annoncé vendredi un communiqué du gouvernement de transition. Ces réserves passent de 266 millions à 295 millions de barils, selon un communiqué du gouvernement qui a accordé également une autorisation "exclusive" d'exploitation des hydrocarbures à la CNPC-Niger. Le Niger et CNPC ont signé en juin 2008 un contrat de partage pétrolier qui prévoit la construction et l'exploitation d'une raffinerie de pétrole dans un délai de trois ans, laquelle aura une production de 20.000 barils/jour. Ce contrat prévoit également un programme de recherche ambitieux à la charge de la CNODC. Cet accord porte sur le bloc d'Agadem assorti notamment de la construction d'une raffinerie pour 600 millions de dollars (254 milliards FCFA) et 300 à 400 millions de dollars (127 à 169 milliards FCFA) pour la réalisation d'un pipeline alimentant la raffinerie.

Après 3 ans d'interruption, les éleveurs retrouveront la "Cure salée" en septembre 2010

La "Cure salée", la plus grande fête annuelle des éleveurs du Niger, interrompue en 2007 en raison de la rébellion armée touareg, se tiendra fin septembre à Ingal (environ 1.000 km au nord de Niamey), a appris, selon l'AFP, citant une source du gouvernement d'Agadez. Cette fête, qui sera célébrée pendant deux jours à partir du 25 septembre, avait été suspendue en 2007 après que les rebelles touareg opérant dans le Nord ont menacé de s'attaquer aux participants. Les fronts touareg ont déposé les armes en octobre 2009 et Niamey a amnistié leurs combattants qui exigeaient une juste répartition des revenus de l'uranium extrait dans leur zone. Les éleveurs du Niger et ceux des Etats voisins (Nigeria, Tchad, Mali, Cameroun) se rassemblent traditionnellement dans la périphérie d'Ingal, pour fêter le début de la saison des pluies et offrir "une cure salée" à leurs bêtes. Dans cette zone peuplée de touareg, l'herbe est abondante et particulièrement riche en sels minéraux grâce aux eaux de ruissellement des montagnes environnantes. Plusieurs jours durant, Ingal, perdue aux confins de la région désertique de l'Aïr, sort alors de sa léthargie pour vibrer au rythme des chants et des danses traditionnelles des communautés touaregs, peuls et bororos, parallèlement à une foire animale et artisanale. Ce vaste rassemblement constitue également l'occasion pour les autorités de mener des campagnes de vaccination des bétails et de sensibilisation sur le VIH-Sida et sur les problèmes liés à la transhumance transfrontalière. Le Niger est actuellement en proie à une grave crise alimentaire, en raison d'un important déficit de vivres à l'issue d'une campagne agricole 2009 marquée par la sécheresse. Depuis juin les fortes pluies ont fait repousser les pâturages.

	Anciens	e	A	
	Aine Aine			se
	Asecne	Asecne		cinss
	Aine	Aine		es
	Asecne	Asecne		es

NB : Ces tarifs sont permanents et non promotionnels et les clients bénéficieront des réductions allant jusqu'à 99 % avec NAKOUNE, sur les appels vers Zain et les autres réseaux.

Déclaration du SNEN :

Les enseignants exigent la régularisation de la situation de leurs camarades nouvellement intégrés

A l'issue d'une rencontre, jeudi dernier, à son siège pour examiner à la situation concernant le paiement des salaires et la gestion des dossiers relatifs à la régularisation des indemnités diverses des enseignants nouvellement intégrés à la Fonction publique, le SNEN a rendu public une déclaration.



Livrant le contenu de cette déclaration, Mariama Chipkaou, Secrétaire générale du SNEN a indiqué que la décision unilatérale du Ministère de l'Economie et des Finances de payer le salaire du mois de juillet 2010 à tous les enseignants nouvellement intégrés à la Fonction Publique au seul guichet de Niamey a engendré de multiples désagréments à leurs camarades. "Cette mesure procède à tout point de vue d'une mauvaise gouvernance de l'administration nigérienne. Pour remédier à cet état de fait, notre structure a engagé des démarches à l'issue desquelles le principe

du paiement de ce salaire en régions a été accepté par le Ministère de l'Economie et des Finances", a-t-elle annoncée. En outre, le SNEN s'est dit surpris de constater un revirement de ce Ministère remettant en cause le compromis qui aurait évité des déplacements inutiles aux concernés. Mariama Chipkaou dit ne pas comprendre, "cette insistance à faire déplacer ces agents de l'Etat de Diffa, Bilma, Arlit, Bankilaré etc. à Niamey pour un salaire aussi dérisoire". Comment aussi comprendre que les responsables du Ministère de l'Economie et des Finances, en particulier le directeur de la solde, trouvent un malin plaisir à exposer des chefs de famille dans une situation de désarroi et ce, pendant plusieurs jours ?" s'est-elle interrogée. Pour la SG du SNEN, dans un communiqué, le Ministère de l'Education Nationale a instruit les services de la direction des ressources humaines à ne plus recevoir les dossiers de régularisation des diverses indemnités des enseignants nouvellement intégrés à la Fonction publique. Par ce même communiqué, il a été demandé aux intéressés

de déposer leurs demandes par voie hiérarchique". "Le comble du paradoxe, c'est qu'au même moment où on refuse de leur payer le salaire en régions, il est demandé aux camarades de retourner déposer les dossiers dans ces mêmes régions". Par conséquent, le syndicat déplore cette décision étant donné que "la procédure qui permet aux agents de déposer leurs dossiers à la portion centrale n'a jamais été un problème". Le SNEN a précisé que c'est compte tenu de la lenteur administrative que les agents de l'Etat ont toujours préféré déposer leurs dossiers directement à la DRH ou aux niveaux de leurs structures syndicales". Concernant les négociations entre le syndicat et le gouvernement, le BEN SNEN exige une résolution définitive des questions telles que le spécial "A" et les autres mises en position de stage; les incidences financières par la reprise immédiate des négociations SNEN-gouvernement. Par ailleurs, le syndicat a constaté le non respect de l'esprit du bon partenariat qu'il a toujours mis en avant dans la résolution des problèmes. Soucieux de la quiétude au sein du secteur de l'éducation, le BEN/SNEN a enfin interpellé le CSRD et le gouvernement sur la situation qui prévaut dans le secteur éducatif.

Boubacar Nasser

Politique :

Adieu au pacte de la CFDR

M. Amadou Boubacar Cissé, le retraité de la Banque islamique de développement (BID) depuis qu'il a regagné le pays a décidé de donner un peu de vigueur à son parti politique, l'UDR – Tabatt qui sommeillait depuis sa création.

Il veut aujourd'hui ravir la vedette aux autres leaders de partis politiques qui sont ses alliés au sein de la Coordination des forces pour la démocratie et la République (CFDR).

Après avoir combattu le Tazartché de Mamadou Tandja, ils avaient préféré continuer ensemble en vue d'assurer la victoire, leur victoire pour les futures élections. A cet effet, une conférence nationale des partis membres de la CFDR avait eu lieu en juillet dernier.

Elle aboutira à la signature d'un pacte qui lie tous les chefs des partis signataires.

Or c'est justement ce pacte là que l'on soupçonne Amadou Boubacar Cissé de vouloir saborder, convaincu qu'il est que son heure est venue d'être le dirigeant du pays après la transition.

Du coup on assiste à une lutte à travers des médias interposés. Par exemple, un parti politique comme le PNDS s'offusque contre les attaques en règle dont son président fait l'objet à travers des médias dont on connaît – il ne faut pas avoir peur des mots – les commanditaires. Ces commanditaires se retrouvent au sein des signataires du pacte. Et il ne s'agit pas uniquement d'Amadou Boubacar Cissé. Il y en a d'autres qui pensent nouer d'autres alliances au sein de la CFDR, en vue d'aller avec des es-

poirs de succès aux prochaines présidentielles. Parce que pour tout ce beau monde l'enjeu, ce sont les présidentielles.

Par exemple si Cissé s'agite aujourd'hui c'est parce qu'il croit mordicus qu'il est l'homme providentiel, l'homme neuf dont le Niger a besoin. Dans une série d'articles publiés par un de ses conseillers en communication dans divers journaux, il est rappelé que l'homme a rendu de très grands services à son pays aux postes qu'il a occupés à la Banque mondiale et à la Banque islamique de développement.

Il est aussi dit qu'il a fait du bon travail en tant que simple ministre et ensuite premier ministre au temps du général Baré même si ce dernier a eu la discourtiosie de renvoyer le gouvernement en le qualifiant d'incapable. Cela n'empêche, malgré tout, il se considère comme le seul homme politique propre. Ses ambitions, on les retrouve dans les journaux qui sont acquis à sa cause. La mésaventure qu'il a vécue dans sa tentative de se retrouver à la tête du Fond international pour le développement agricole (FIDA) est présentée comme un tour que lui a joué le gouvernement du Niger dont les principaux dirigeants étaient Mamadou Tandja et Seïni Oumarou. On est allé jusqu'à dire que le Niger a préféré voter pour le candidat nigérian qui sera en définitive élu. Peut-on croire à cette anecdote ? Bref, il semblerait que le candidat Cissé s'est très mal pris et qu'il ne doit son échec qu'à lui-même et à son impréparation. Et



puis on ne sait pas ce que nos diplomates pouvaient faire face aux puissants nigériens.

Dans son parcours politique, Cissé s'était rapproché du président Mahamane Ousmane pour être premier ministre de la cohabitation après les législatives anticipées. Le MNSD qui ne voulait pas de Cissé à ce poste le bloquera et Hama Amadou sera investi. Cet épisode, on l'oublie souvent quand on veut chanter les hauts faits de cet homme.

Au sein de cette CFDR, serait – ton surpris de voir Amadou Boubacar Cissé se rapprocher du CDS-Rahama qui donne aussi des signaux qui peuvent faire croire que ce pacte n'est pas si important que ça. Le Moden Lumana se fait aussi agressif à l'endroit de ses par-

tenaires. Et puis au PNDS on est convaincu qu'il y a des leaders qui veulent torpiller le pacte auquel on croit. Pour le moment c'est surtout Amadou Boubacar Cissé qui est le plus en vue dans cette croisade. Face à toutes les rumeurs qui circulent, toutes les spéculations, on est surpris du silence des signataires du pacte. Il y a pourtant des clauses qui disent qu'en cas de problèmes, il y a des voies de recours. Tout est fait comme plus personne ne croit à ce papier. Sinon il serait convenable de dire aux Nigériens ce qu'il en est réellement. A moins que les hommes politiques ont d'autres préoccupations hautement plus importantes : la préparation des futures élections où les gens iront en ordre dispersé. Exit donc du pacte !

A.S

La moralisation en marche

On parle de plus en plus de la commission de moralisation depuis qu'elle a pris certaines mesures à l'encontre de certaines hautes personnalités dont l'ancien premier ministre Seïni Oumarou, l'ancien trésorier général toujours détenu à Kollo et des opérateurs économiques. D'autres personnalités dont des anciens ministres sont également entendues.

Dans cette vaste opération diligentée par le président du CSRD, le général de corps d'armée Djibo Salou nombre de personnes qui ont eu à gérer des ministères, des sociétés d'Etat, des projets et même des opérateurs économiques, se font beaucoup de soucis.

Et puis, il y a les rumeurs qui sont hélas incontrôlables. On parle ainsi de quelques 110 millions de F CFA que l'ancien ministre de l'Economie et des Finances doit verser, les auditions des anciens ministres Kelzou, Oumarou Sidikou et Issaka Labo. Pour l'ancien trésorier général Siddo Elhadj il est question d'une somme de 2 milliards à payer. On lorgne aussi du côté de la NIGELEC et de beaucoup d'autres sociétés publiques où des inspections d'Etat se poursuivent.

En tenant compte des dossiers qui ont été ficelés et qui sont au niveau de la justice depuis la fameuse opération « mains propres » de Mamadou Tandja, la commission et les tribunaux auront du travail. Comme dirait l'autre, les membres de la commission dorment peu parce qu'ils ont beaucoup de travail à abattre. Ils sont d'autant plus sur des



braises parce que le général Djibo Salou tient à ce que tous ceux qui ont détourné l'argent de l'Etat, remboursent. Comme il y a beaucoup de dossiers et il se dit qu'il serait mieux qu'une très grande partie de ces dossiers soient traités avant la fin de la transition car on ne sait pas quel sort serait réservé à ces dossiers par les hommes politiques qui viendront au pouvoir. Sauf si les militaires mettent des garde-fous avant de quitter la scène.

Dans ce qui ressemble à un remue-ménage tous les secteurs sont touchés, y compris l'armée !

L'autre grande inconnue, c'est la gestion des entités administratives à savoir les gouvernorats, les préfectures, les communautés urbaines, mairies... et le programme spécial.

D'autres personnes qui croupissent en prison attendent de connaître leur sort. Il s'agit du fils de l'ancien président de la République, Hadiatoulaye Tandja, Ibrahim Hamidou et l'ancien ministre des mines Mohamed Abdoulahi, inculpés dans l'affaire des permis miniers et les pots de vin.

S.A

Politique

Seïni Oumarou par ci, Seïni Oumarou par là !

A peine a-t-il été investi par son parti pour être le candidat à la prochaine présidentielle, le 7 août dernier, que le président du MNSD Nassara Seïni Oumarou est au centre de tous les commentaires à propos du vote des conseillers du Conseil consultatif national (CCN) sur le maintien du bac + 3 au moins pour présenter sa candidature.

Entre ses inconditionnels qui lui apportent leur soutien et ceux qui se réjouissent du fait qu'il soit éliminé de la course, on ne sait pas qui dit vrai. L'intéressé lui garde le silence. A-t-il comme son curriculum vitae le souligne, le bac G ? Ou bien comme ses détracteurs le clament, son CV a été truqué ?

Si pour la première question c'est oui, il a tout intérêt à mettre fin au débat que le met inutilement au devant de la scène.

Si c'est le contraire, il aura perdu sur toute la ligne. On ne le souhaite pas pour lui !

En dehors de tout ce vacarme fait autour de sa candidature, Seïni Oumarou a eu aussi quelques problèmes avec la justice dans le cadre de la moralisation. On lui reproche d'avoir utilisé à sa guise les fonds



de l'énergie lorsqu'il était ministre du commerce.

Cette affaire lui a fait mal et a aussi joué sur son image. Cela n'empêche, tous ceux qui étaient à Tillabéri lors du congrès du parti, se sont rendus compte que le MNSD Nassara n'est pas mort comme veulent s'en convaincre ses adversaires. Il a fait la démonstration qu'il reste une force avec laquelle il faudra compter même s'il y a les départs qu'on connaît.

Pour faire taire ses pourfendeurs, Seïni Oumarou se doit d'agir vite, sinon il y va de sa carrière politique et de l'avenir même du parti qui aura du mal à faire face aux problèmes liés aux difficultés que rencontrent certains de ses pontes comme Siddo Elhadj et d'autres sûrement.



Jusqu'à
99%
de réduction

NAKOU NE

99% de réduction selon le lieu et l'heure où vous passez vos appels !
Pour souscrire : appelez le **616** ou faites : ***616#**

www.zain.com

Un Monde Merveilleux

Défaut de consensus sur les textes fondamentaux

Une source d'instabilité politique

Les options politiques prises par les autorités de la transition dans la perspective de la remise en selle de la démocratie nigérienne n'ont pas fini d'alimenter la polémique. Ce qui n'est guère surprenant, car les options en question sont hardies et révolutionnaires ; elles introduisent des innovations majeures auxquelles les politiciens nigériens ne s'attendaient pas de sitôt. Les deux principales innovations qui suscitent la polémique, c'est bien entendu le niveau d'instruction requis pour les candidatures aux présidentielles et aux législatives ainsi que la limitation d'âge.

Concernant la première disposition, qui vise indique-t-on à améliorer la qualité de la représentation politique du pays, elle a consisté à imposer aux candidats pour le fauteuil présidentiel un niveau minimum d'instruction requis, à savoir le BAC +3. Pour la députation, c'est le brevet qui est retenu. Mais exceptionnellement, le président du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSR), le Général de corps d'armée Djibo Salou, a décidé de concéder le taux de 25% des sièges aménagés par le Conseil consultatif national (CCN) à ceux qui n'ont pas eu la chance d'aller loin à l'école, à l'occasion de prochaines élections.

La deuxième disposition qui fait aussi apparemment très mal, c'est la limita-

tion d'âge. Pour espérer briguer désormais le suffrage du peuple, il faut avoir 35 au moins et 70 ans au plus. Cette mesure disqualifie d'emblée de nombreux acteurs politiques, abonnés fidèles à l'Assemblée nationale. Ils sont frappés par la limite d'âge et aucune dérogation n'est prévue dans leur cas.

Ces dispositions inscrites dans le code électoral promulgué sont reprises dans l'avant de projet de constitution examiné et amendé par le Conseil consultatif national (CCN) lors de sa session ordinaire qui s'est achevée il y a de cela quelques jours.

C'est dire que la classe politique s'achemine vers les élections devant consacrer le retour du pays à la démocratie en l'absence d'un consensus autour des principaux textes fondamentaux. Il y a d'une part les acteurs politiques qui en sont satisfaits et de l'autre ceux qui pensent cette démarche procède d'une volonté d'éliminer ceux qui avaient cautionné le Tazartché ou remise en cause de l'ordre constitutionnel mise en œuvre par l'ancien président pour s'octroyer un bonus illégal de trois ans à la tête du pays.

Dans ce deuxième camp, on trouve principalement les partis de l'Alliance des forces pour la démocratie et la République (AFDR) dont le président Seïni Oumarou n'aurait pas le diplôme requis,



c'est-à-dire le BAC+3, soutient-on au sein de l'opinion. En dépit de cette situation, on sait que son parti l'a investi comme candidat aux prochaines présidentielles, à l'issue de son 6e congrès ordinaire organisé en début de ce mois d'août à Tillabéri.

Si l'avant projet de constitution est adopté en l'état et s'il s'avère qu'effectivement il ne satisfait pas au critère de diplôme requis, sa candidature risque d'être rejetée. Ce qui va constituer une source de conflit et d'instabilité potentielle sous le futur cadre démocratique. Mais nous n'en sommes pas encore là, car avant son adoption et sa promulgation, l'avant de projet de constitution sera soumis à l'appréciation de la Cour cons-

titutionnelle pour contrôle de conformité avec les instruments juridiques supranationaux librement ratifiés par le Niger, apprend-on.

Si cette voie est suivie, les acteurs politiques qui se sentent visés par ces dispositions peuvent trouver gain de cause. En effet, il y a des instruments supranationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 qui proscrivent toute forme d'exclusion politique et qui peuvent être invoqués pour une révision de l'avant projet de constitution avant sa popularisation, son adoption à travers un référendum et sa promulgation.

M. Manzo

Le texte portant code électoral modifié et complété Harmoniser le chronogramme des prochaines élections

Lors du conseil des ministres tenu, jeudi dernier une nouvelle ordonnance portant code électoral a été examinée, modifiée, complétée et adoptée. Ainsi l'ordonnance numéro 2010-31 du 27 mai 2010 portant code électoral a été modifiée en ses articles 47, 64 et 119. Il s'agit à travers nouvelle ordonnance d'harmoniser certaines dispositions, les unes par rapport aux autres, de façon à rendre plus cohérent, le chronogramme des prochaines élections référendaires, locales, législatives et présidentielles. Ainsi, au niveau de l'article 47 nouveau "la déclaration de candidatures doit être déposée au chef-lieu de commune, de département ou de région dont dépend la circonscription électorale, selon le cas,

au moins 75 jours calendaires avant le scrutin, pour les élections régionales, départementales et municipales", tandis que l'article 64 nouveau prévoit que "pour les élections régionales, départementales et municipales, la convocation est faite 90 jours avant la date du scrutin". Avec ces deux nouvelles formulations, la convocation du corps électoral précédera logiquement le dépôt de candidatures. Quant à la modification de l'article 119, elle permettra au ministre chargé de l'Intérieur de publier la liste des candidats après l'arrêt rendu par le Conseil Constitutionnel de Transition sur l'éligibilité des candidats aux élections législatives.

B.N

L'OMS déclare la pandémie de grippe H1N1 terminée

Margaret Chan, directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé, a déclaré terminée, mardi 10 août, la pandémie due au virus H1N1. 'Nous entrons maintenant dans une période post-pandémie', a-t-elle affirmé lors d'une vidéoconférence. La décision de ramener la pandémie au rang de grippe a été prise sur recommandation d'experts. La réunion du comité, reportée à plusieurs reprises, est la troisième depuis février. Lors des deux précédentes, les experts avaient jugé inopportun de déclarer la fin de la pandémie, qui a fait 18 449 morts répertoriés depuis sa découverte en avril 2009 au Mexique. Ils estimaient nécessaire d'avoir une vue plus large sur la situation dans l'hémisphère sud, qui tra-

verse actuellement l'hiver austral, notamment en Australie et en Nouvelle-Zélande, où le pic de la maladie se situe habituellement en août. Cette déclaration a pour conséquence un changement des recommandations en vigueur pour les cent quatre-vingt-treize membres de l'OMS, alors que le virus s'est finalement avéré nettement moins dévastateur que la grippe saisonnière, qui tue chaque année entre 250 000 et 500 000 personnes. L'OMS a été largement critiquée pour avoir 'crié au loup' à propos du H1N1, provoquant l'achat par les gouvernements de millions d'antiviraux et de vaccins, finalement boudés par les populations.

Installation des membres du Conseil de presse Objectif premier : Assainir le monde de la presse nationale

Structure relevant de l'ONC, le Conseil de presse, installé officiellement, vendredi dernier, a pour missions de veiller au respect de la charte des journalistes, de formuler des recommandations sur l'amélioration de la qualité des prestations des acteurs des médias. Par ailleurs, le Conseil de presse stimule les bonnes initiatives en matière d'observation des règles du métier de presse, recueille les manquements à la déontologie et éventuellement propose à l'ONC les sanctions. Le Conseil de presse est aussi la structure qui donne son avis sur la délivrance et le retrait de la carte de presse du journaliste professionnel. Bref, réguler le monde de la presse nationale tel est le principal objectif alloué à cet organe, qui doit d'abord commencé par son assainissement. Abdourahmane Ousmane, président de l'ONC, a lors de son intervention indiqué que le conseil de presse, qui comprend 7 membres, tous journalistes professionnels des médias publics et privés est un organe consultatif. "Ses membres sont désignés par délibération de l'ONC suite à un appel à candidatures ouvert à tout journaliste professionnel remplissant les conditions de moralité, d'impartialité, de professionnalisme et d'expérience exigées", ajouté Ousmane. Selon lui, le Conseil de presse constitue un maillon essentiel de la régulation qui est elle-même est définie comme un processus d'accompagnement, de modération, de veille et de rappel permanent des lois et règlements du secteur de la presse, la communication et la publicité par voie de presse. Pour le président de l'ONC, la règle est de promouvoir la liberté de la presse et l'exercice d'un journalisme professionnel sain et responsable en

évitant les dérives, les dérapages ou une tendance à l'anarchie à travers un travail de régulation irréprochable. Parlant de la délivrance de la carte de presse du journaliste professionnel, le président de l'ONC a dit aux sept (7) membres du conseil qu'il est attendu d'eux un travail rigoureux dans le traitement des dossiers. "La carte de presse doit être délivrée à ceux qui remplissent les conditions sans atermoiement afin qu'ils exercent leur métier. En revanche, celui qui ne remplit pas les conditions légales ne doit pas bénéficier de la carte de presse et ne sera pas autorisé à exercer le métier du journaliste a fortiori être le Directeur de publication d'un organe de presse", a averti Abdourahmane Ousmane. Le respect de ce principe d'attribution ou de retrait de carte et d'autorisation d'exercer va permettre aux professionnels d'évoluer dans un environnement assaini a indiqué l'intervenant. C'est également, a-t-il estimé, la condition pour que la dépénalisation des délits commis par voie de presse renforce la liberté de la presse et serve les vrais journalistes et garantisse aux citoyens le droit à une information crédible, utile et saine. La cérémonie qui s'est déroulée en présence du Général de Brigade Maï Manga Oumara, ministre en charge de la Communication par intérim, du Secrétaire général du ministère de la Communication, Ali Seydou, du président de l'Association nigérienne des éditeurs de la presse indépendante, Boubacar Diallo, du président de l'Observatoire national indépendant des médias, de l'éthique et de la déontologie (ONIMED), Illa Kané et des responsables des médias publics et privés.

B.A

Situation alimentaire :

Les Nations unies lèvent l'interdiction de voyager dans le sud du Niger

Au Niger, les humanitaires de la région de Maradi dans le sud du pays continuent leur lutte contre la malnutrition. En fin de semaine dernière l'ambassade de France a relayé sur le terrain des menaces d'enlèvements. Ce mardi 17 août, les Nations unies ont levé l'interdiction de voyager dans cette zone et l'ensemble des humanitaires tentent de faire la part des choses entre l'inquiétude et la nécessité de soigner les populations. Concernant la menace d'enlèvement, difficile de connaître son origine et son contenu précis.

De sources concordantes, l'alerte a été lancée par Paris après que des services d'intelligence ont recueillis des informations très précises et inquiétantes sur la présence d'une cellule dormante d'AQMI dans le sud du Niger entre Maradi et Zinder.

Toujours d'après ces sources, il ne s'agissait pas d'un vague danger mais bien de menaces ciblées contre des personnes et des ONG qui travaillent sur le terrain à Maradi. Immédiatement, l'ambassade de France a envoyé aux ressortissants français un message par texto leur demandant d'éviter tout déplacement vers et autour de Maradi. Le Mardi 17 août, le porte-parole du quai

d'Orsay évoquait encore des menaces "proférées par des assassins".

Pourtant dans le milieu onusien on cherche à relativiser ces messages d'alerte : "la menace n'a pas été recoupée", explique le représentant de l'Unicef à Niamey Certains font remarquer que les américains toujours très prudents dans ce genre de cas n'ont pas pris de dispositions particulières et que Paris est très fébrile sur ces questions depuis la revendication de l'assassinat de Michel Germaneau par AQMI.

Sur cette affaire les ONG concernées restent à la fois discrètes et prudentes, bien décidées à poursuivre leur travail dans la région.

Paris se félicite du respect des engagements de la junte au Niger

La France réitère son soutien au processus de transition au Niger mené par la junte militaire et qui a promis de remettre d'ici mars 2011 le pouvoir à un régime civil, après la tenue d'élections démocratiques, a indiqué vendredi Bernard Valéro, porte-parole du ministère français des Affaires étrangères.

"La France se réjouit de cette nouvelle étape dans le processus de normalisation nigérien" a affirmé M. Valéro, dont les propos ont été rapportés par l'ambassade de France au Niger.

Il a également souligné que "l'ensemble des engagements ont été tenus à ce stade" par la junte militaire conduite par le Général Djibo Salou, auteur d'un coup d'Etat qui a destitué en février dernier Mamadou Tandja, dont la tentative à rester à la tête du pays, a plongé le Niger dans une longue crise politique en 2009.

La transition politique conduite par le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSR, junte) s'achèvera en mars 2011, au lendemain de plusieurs scrutins dont l'élection présidentielle, et auxquels les membres de la junte et du gouvernement ne seront pas éligibles.

Une Commission électorale nationale indépendante (CENI), mise en place depuis plusieurs semaines, est à pied d'œuvre pour organiser ces élections dont le budget est évalué à environ 29 milliards FCFA.

Paris entretient des relations "étroites" avec le Niger, son ancienne colonie, notamment dans le domaine des richesses naturelles où le groupe AREVA exploite depuis 40 ans des gisements d'uranium.

En juillet dernier, le Chef de la junte militaire, Général Salou, a été invité par Nicolas Sarkozy à Paris où il a assisté aux côtés d'une douzaine de Chefs d'Etats africains aux festivités marquant la fête nationale française du 14 juillet. Quelques semaines plus tôt, il était à Nice au Sommet France-Afrique.

La France détient des intérêts particuliers au Niger où en mai 2009, il a été donné le coup d'envoi dans la région d'Agadez de la réalisation du complexe minier d'Imouraren, un des plus grands gisements uranifère au monde avec 5000 tonnes d'uranium par an.

L'exploitation de ce site par le groupe français AREVA va placer le Niger, à l'horizon 2015, au deuxième rang mondial des pays producteurs, avec un doublement de sa production uranifère annuelle.

APA

Communiqué

L'IFTIC, l'Université Abdou Moumouni de Niamey et Africadoc France, rappellent de l'ouverture d'un Master I Audiovisuel et Documentaire de création à la rentrée d'octobre 2010.

Le niveau requis est le Bac + 3 ou son équivalent.

La durée de la formation est de 12 mois.

Les frais de scolarité sont de 500 000 francs CFA pour les Nigériens et ressortissants de la CEDEAO et 750 000 francs CFA pour les autres étudiants.

Le formulaire d'inscription téléchargeable sur les sites de l'IFTIC (www.iftic.net), de l'Université Abdou Moumouni (<http://uam.refer.ne/>) et AFRICADOC (www.africadocnetwork.com/) France, doit être complété et déposé au Secrétariat Général de l'IFTIC ou envoyé par mail à l'adresse bintafatouma@gmail.com avant le 03 septembre 2010 délai de rigueur.

Merci

Interview de Daniel Sighomnou, consultant permanent pour l'Autorité du Bassin du Niger (ABN)

"La protection absolue contre les inondations n'est pas possible"

La crue exceptionnelle du fleuve Niger, due à une importante pluviométrie, a fait au moins 5500 sinistrés à Niamey, capitale de la République du Niger. Un phénomène d'une telle ampleur n'avait pas été observé depuis 1929. Explications scientifiques.

Docteur de Sciences Naturelles au Centre de Recherches Hydrologiques de Yaoundé au Cameroun, Daniel Sighomnou, consultant permanent pour l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Nigeria, Tchad et Niger), est spécialiste des problèmes hydrologiques dans cette région. Pour Afrik.com, le chercheur explique les causes de cette crue hors norme.

Pour l'instant, seul le Niger semble touché. Y a-t-il d'autres inondations prévues dans les autres Etats membres de l'ABN ?

Daniel Sighomnou : Une partie importante des eaux responsables des inondations à Niamey vient des affluents du fleuve Niger qui prennent leur source au Burkina Faso, pays membre de l'ABN. Ces eaux résultent de précipitations exceptionnelles enregistrées dans la période du 21 au 31 juillet 2010 sur cette partie du bassin versant du Niger. Ces précipitations ont été, entre autres, à l'origine de débordement de certains petits barrages de retenue d'eau au Burkina, notamment le barrage de Ziga (d'une capacité de 200 millions de m³) qui a atteint un taux de remplissage de 137% le 26 juillet 2010 contribuant à accroître l'ampleur des inondations. D'autres localités situées en aval de Niamey peuvent également être touchées par les mêmes eaux d'inondation, notamment celle de Malanville à la frontière Niger-Bénin et certaines régions du Nigeria. Toutefois, on peut logiquement penser que l'ampleur des inondations va aller décroissant d'amont en aval.

Il est établi que la crue est due à d'importantes précipitations... Pouvait-on la prévoir ?

Daniel Sighomnou : De nos jours, on sait prévoir les précipitations avec une certaine précision. Des institutions comme l'ACMAD basée à Niamey ainsi



que les services météorologiques des pays de la région élaborent régulièrement de telles prévisions. Mais il faut disposer d'outils performants qui permettent de faire la transformation entre la quantité de pluie tombée et le débit que cela engendrera pour prévoir les inondations avec précision sur un bassin versant de près de 2 millions de km² comme celui du Niger. L'Autorité du Bassin du Niger dispose en ce moment d'un réseau de 105 stations hydrométriques pour le suivi des écoulements du fleuve, mais certains équipements utilisés ne permettent pas de faire la transmission des données en temps réel afin de permettre de faire des prévisions de tels événements sur l'ensemble du bas-



Daniel Sighomnou, consultant permanent pour l'Autorité du Bassin du Niger (ABN)

sin. Des efforts sont en train d'être faits pour remédier à la situation et un logiciel de prévision des écoulements sur une bonne partie du réseau est en cours de développement à l'ABN. Il permettra à terme de faire des simulations d'écoulement qui peuvent aider dans la prévision des inondations au moins sur certaines parties du bassin du Niger.

Existe-t-il des digues le long du fleuve pour éviter ce genre de catastrophe ?

Daniel Sighomnou : Le fleuve Niger est endigué par endroit, mais il est bien connu que la protection absolue contre les inondations n'est techniquement pas possible et n'est par ailleurs pas toujours souhaitable du point de vue écologique. Des travaux d'approfondissement ou d'élargissement du chenal d'écoulement sont prévus sur certains biefs [1] du fleuve, notamment au Nigeria. La construction de trois barrages structurants (Fomi en Guinée, Taoussa au Mali et Kandadji au Niger) est également envisagée dans un très proche avenir. Ces barrages contribueront à terme, entre autres, à l'écrêtement des crues. Il est à noter également que le projet de lutte contre l'ensablement du fleuve Niger actuellement en cours à l'ABN, contribue à la régénération de la végétation sur certaines parties du bassin et par ricochet à la diminution du taux de ruissellement des eaux de pluie, diminuant de fait les risques d'inondation.

On s'inquiétait de l'assèchement du fleuve Niger, les précipitations exceptionnelles qui s'abattent actuellement sur la région vont-elles permettre de le réapprovisionner suffisamment en eau ?

Daniel Sighomnou : La baisse des débits du fleuve Niger est le résultat d'une baisse généralisée des précipitations dans la région depuis le début des années 1970. Si les précipitations revenaient à leur niveau des années 1950-1960, on devrait logiquement s'attendre à une inversion de la tendance actuelle. Une situation comparable (mais d'une durée plus courte) avait été connue dans la région durant les années 40, mais les écoulements avaient repris avec les abondantes précipitations des années 50 et 60.

Afrik.Com



Promotions "Spécial Ramadan," Votre téléphone à **0 Fcfa** !



Photos non contractuelles

Avec les offres Spécial Ramadan, rejoins la grande famille Zain.

Offre 1

A 3500 Fcfa incluant:

- ☉ Un téléphone à 0 FCfa
- ☉ Une puce Zain
- ☉ Un crédit de communication initial de 500 Fcfa
- ☉ 500 Fcfa de crédit de communication chaque mois pendant 6 mois

Offre 2

A 500 Fcfa

- ☉ Une puce
- ☉ Un crédit de communication de 500 Fcfa

Ramadan Al Karim, un moment de partage !

NB: Pour tout achat de puce, veuillez vous faire identifier. L'obtention du bonus de 500 Fcfa mensuel se fait uniquement après identification du client.

Pour se faire identifier, envoyez « Zain » gratuitement au numéro 2020 ou rendez-vous dans une agence Zain muni de votre pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport, carte de famille ou carte consulaire).

Dans la limite des stocks disponibles.

Exploitation minière

Des propriétés à exproprier pour construire la raffinerie de Zinder

Le gouvernement de transition a, lors d'un conseil de ministre, tenu jeudi dernier, adopté un projet de décret portant cessibilité des propriétés à exproprier dans le cadre de la construction des installations de la Société de raffinage de Zinder (SORAZ), a indiqué lundi dernier le journal gouvernemental. Le projet de décret porte acte de cessibilité des propriétés concernées par l'expropriation dans le cadre de la construction des installations de la raffinerie de Zinder. La convention de partage du pétrole signée le 2 juin 2008 entre le gouvernement de la République du Niger et la China National Oil and Gaz Development Company (CNODC), société mère de la Société CNPC-Niger pétrole S.A. (CNPC-NP S.A.), a prévu que le gouvernement nigérien mette à la disposition de cette dernière, par la procédure d'expropriation, tous les terrains nécessaires pour l'exécution de ses travaux. Le gouvernement a déclaré d'utilité publique par deux décrets, les terrains nécessaires aux sites de la raffinerie de Zinder, les voies d'accès et l'espace nécessaire pour l'installation des pipelines. Une enquête publique a été ouverte conformément à la réglementation en vigueur et le rapport de l'enquête a été validé lors d'un atelier tenu à Zinder en novembre 2009. "L'adoption de ce projet de décret permettra la poursuite du processus afin de mettre les populations concernées dans leurs droits à indemnisation dans les meilleurs délais", précise un communiqué du gouvernement. En outre, une autorisation exclusive d'exploitation pour hydrocarbures, des gisements de Goumeri, Sokor et Agadi, a été accordée à la CNPC-NP S.A. dans la région de Diffa. Le projet de décret a pour objet l'attribution à la CNPC-NP S.A. de l'autorisation exclu-

sive d'exploitation portant sur les gisements précités. Conformément à la réglementation nigérienne, la CNODC a cédé tous ses droits et obligations à une société de droit nigérien, la Société CNPC-NP S.A. notamment le contrat de partage pétrolier et l'autorisation exclusive de recherche. Le contrat de partage pétrolier prévoit la construction et l'exploitation d'une raffinerie de pétrole dans un délai de trois ans avec une production de 20.000 barils/jour. Il prévoit également un programme de recherche ambitieux à la charge de la CNODC. "En deux ans, la CNPC-NP S.A. a réalisé le

programme de recherche prévu pour quatre ans et a même réévalué à la hausse les réserves de Goumeri, Sokor et Agadi passant au total de 266 millions à 295 millions de barils. Ce brut est destiné à la Raffinerie de Zinder", indique le communiqué du gouvernement. "Le programme de recherche vise à trouver d'autres gisements de pétrole en vue, non pas d'alimenter la raffinerie de Zinder, mais de le mettre sur le marché international", ajoute la même source.

B.N

Le gouvernement renforce la protection des humanitaires

Le gouvernement de transition affirme avoir renforcé la sécurité pour protéger les travailleurs humanitaires étrangers menacés par des milices liées au réseau terroriste Al-Qaïda. Le gouvernement nigérien redoute que ces menaces d'enlèvements et autres violences proférées contre des coopérants humanitaires qui luttent contre la malnutrition dans la région de Maradi notamment ne compromettent l'aide aux victimes de la famine qui sévit cette année dans le Sahel. Garba Maikido, le gouverneur militaire de la région de Maradi, a expliqué la nature des dispositions prises, notamment la protection des étrangers par des gendarmes. Des ONG ont déjà évacué leur personnel expatrié de Maradi et de Zinder, à cause notamment des menaces proférées par des groupes liés à Al Qaïda, alors que c'est l'époque de soudure, entre les récoltes, et que leur présence est plus que jamais nécessaire

dans ces régions. Les mesures prises par le gouvernement de transition ont été accueillies favorablement par l'ONU. Khariatou Lo N'Diaye, Coordinatrice du système des Nations-Unies au Niger explique que " la situation est bien gérée par les autorités de Niamey. " Des militants islamiques opérant au Maghreb ont récemment annoncé l'assassinat d'un ingénieur français qui avait été enlevé il y a quatre mois au Niger. Michel Germaneau était l'otage de combattants d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Par ailleurs, deux otages espagnols sont toujours retenus dans le nord du Mali par AQMI. Ce groupe affirme aussi avoir tué en 2009 un otage britannique au Mali et un humanitaire français en Mauritanie, où un jeune homme lié au réseau a commis un attentat suicide près de l'ambassade de France à Nouakchott, en septembre dernier.

B.N

La Croix-Rouge vient en aide aux victimes d'inondations

Des volontaires de la Croix-Rouge nigérienne (CRN), sont mobilisés et participent activement aux opérations de secours des personnes victimes d'inondations survenues dans la première semaine du mois d'août au Niger, selon un communiqué conjoint de la Croix-Rouge nigérienne et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Dans ce même élan, la Croix-Rouge nigérienne a acheminé dans les régions d'Agadez, de Tillabéry et de Zinder 1.500 moustiquaires imprégnées et 750 couvertures. Quant au CICR, il a mis à la disposition de la Société Nationale, quatre tonnes de mil pour les sinistrés d'Agadez et de Tillabéry et assuré le transport de ces céréales, celui des moustiquaires et des couvertures dans les régions bénéficiaires. Pour le cas de la communauté urbaine de Niamey, la CRN a mis à la disposition du comité de gestion 500 moustiquaires et 250 couvertures. "Ce montant servira à l'organisation de campagnes de promotion de la santé ainsi qu'à des activités d'eau et d'assainissement. Il permettra de fournir à 10 000 personnes à Zinder et Niamey, des moustiquaires imprégnées, des solutions de réhydrations orale (SRO), des nattes, des couvertures, des kits d'hygiène et des latrines", précise le communiqué. Les fortes précipitations qui se sont abattues sur le Niger à la fin du mois de juillet et en début août, ont occasionné d'importants dégâts matériels, des pertes en vies humaines, la destruction du cheptel et la dévastation de plusieurs hectares de cultures mettant ainsi près de 56 000 personnes dans une situation de précarité totale. Selon une récente évaluation faite par le gouvernement de transition, les populations les plus touchées se trouvent dans les régions d'Agadez, de Maradi, de Tahoua, de Tillabéry, de Zinder et tout récemment dans la communauté urbaine de Niamey.

Ecobank

Rapidtransfer

Un moyen rapide, pratique et fiable de transférer de l'argent en Afrique.



Présent dans plus de pays en Afrique que n'importe quelle autre banque au monde.

Bénin • Burkina Faso • Burundi • Cameroun • Cap-Vert • Congo (Brazzaville) • Congo (République Démocratique) • Côte d'Ivoire • Gabon • Gambie • Ghana • Guinée • Guinée-Bissau • Kenya • Libéria • Malawi • Mali • Niger • Nigeria • Ouganda République Centrafricaine • Rwanda • São Tomé e Príncipe • Sénégal • Sierra Leone • Tanzanie • Tchad • Togo • Zambie

www.ecobank.com

Ecobank
La Banque Panafricaine

Le Démocrate

Hebdomadaire d'informations générales

Edité par la S.A.R.L.

le democrate 1@hotmail.fr

B P : 11 064 Niamey

N°21 Rue 067 NB Terminus

Fondateur

Bory SEYNI

Directeur de publication

Assane Saadou

Cel : 94 85 50 90

90 40 94 65

Service Commercial

Cel : 96 96 47 79 / 93 93 24 12

Composition

Le DEMOCRATE

Impression : NIN